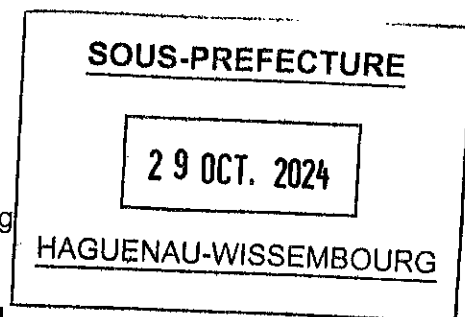


Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

DELIBERATION N° CM - 2024 - 032
CONSEIL MUNICIPAL DE WITTESSHEIM



Séance du lundi 21 octobre 2024 à 20 heures

Convocation du 14 octobre 2024.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc STEINMETZ, Maire

Présents : Jean-Marc STEINMETZ, Maire,
Brigitte WINSTEL, Patrick NONNENMACHER, Adjoints.
Cyrille GOTTRI, Mathieu BETTWY, Agnès SCHNEIDER, Alexis ANDRISSSEN, Maxime MISCHLER-RIEMER

Absentes excusées : Monique ARTZ, Maité STEFFEN, Nathalie WENDLING

Absent : Mickaël GLATH

Procurations :

Charles BOUHR donne procuration à Brigitte WINSTEL

Olivier DAULL donne procuration à Jean-Marc STEINMETZ

Attribution des subventions aux associations communales

M. le Maire expose que :

Vu l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales;
Vu l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget;

Suite la demande de subvention de l'association AGF en date du 3 septembre 2024,

Considérant que l'attribution des subventions, présentées dans le tableau ci-dessous, revêt un intérêt communal ;

Association	Montant de la subvention	2023
Chorale Sainte Cécile	300	400
Les amis de la source St Ulrich	400	400
BUDO KAI de Wittersheim	300	400
Association Union sportive	400	400
Association de charité Saint Ulrich	900	700
Association AGF	/	/

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le versement des subventions de fonctionnement et exceptionnelles telles que figurant ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2024 ;

Résultat du vote : **APPROUVE A LA MAJORITE**

**POUR : 5 voix dont 2 Procurations
(Jean-Marc STEINMETZ – Brigitte WINSTEL – Cyrille
GOTTRI)
CONTRE : 5 voix
ABSTENTION : /**

(en cas d'égalité, la voix du maire comptant double, le vote est approuvé)

**Décisions certifiées exactes.
Wittersheim, le 21 octobre 2024.
Le Maire**

Le secrétaire de séance

